



---

## COMMUNIQUE

### LES COMMUNAUTÉS DE VOHILAVA A NOUVEAU MENACÉES PAR LA REPRISSE DES ACTIVITÉS NÉFASTES DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION AURIFÈRE MAC LAI SIME GIANNA (M.L.S.G)

En octobre 2020, les communautés riveraines et les organisations de la société civile ont salué la volonté de l'Etat Malagasy de donner la primauté au respect des droits fondamentaux des communautés de Vohilava dans le district de Mananjary en décrétant l'arrêt des opérations de la société d'exploitation aurifère Mac Lai Sime Gianna (M.L.S.G) dans cette commune.

Il convient de rappeler que les communautés riveraines affectées par cette exploitation ont dénoncé depuis des années les effets désastreux des opérations de cette société sur leur environnement, leur santé et leurs moyens d'existence, avec l'appui du CRAAD-OI. Suite aux conclusions du Comité Interministériel qui a effectué une mission d'évaluation à Vohilava en 2020 confirmant l'existence de nombreux dommages catastrophiques causés par cette exploitation aurifère, y compris la destruction des écosystèmes environnants, le Président de la République a ordonné sa fermeture immédiate et celle de toutes les exploitations aurifères illicites de la région.

Cependant, alors que les membres des communautés riveraines espéraient qu'elles étaient désormais délivrées des effets néfastes des opérations de M.L.S.G., ils expriment aujourd'hui leurs profondes préoccupations suite à leur convocation auprès de la Commune de Vohilava au mois de novembre 2023, pour être informés de la prochaine réouverture de cette société. Malgré leur requête légitime, aucun document officiel ni aucune autre précision ne leur a été fourni à ce sujet.

Face à la gravité de cette situation et à l'impunité évidente de la société M.L.S.G., les communautés riveraines et les organisations de la société civile signataires du présent Communiqué lancent un appel urgent à SEM le Président de la République et à toutes les autorités concernées pour que des mesures urgentes soient prises face à cette nouvelle menace planant sur ces communautés qui ont déjà subi des dommages énormes et irréversibles dus aux agissements de cette société d'exploitation aurifère.

Par ailleurs, nous renouvelons notre revendication pour l'application de lourdes sanctions à l'encontre de la société MAC LAI SIME GIANNA (M.L.S.G.), y inclus des mesures de réparation à l'endroit des communautés affectées par les graves dommages qu'elle leur a causés depuis le début de ses opérations, car une telle impunité ne saurait être tolérée à Madagascar, comme le Chef de l'Etat l'a affirmé dans son dernier discours.

Le 19 janvier 2024

- Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement - Océan Indien (CRAAD-OI)  
[craad.madagascar@gmail.com](mailto:craad.madagascar@gmail.com) ; <http://craadoi-mada.com>
- [Observatoire Indépendant des Droits Economiques, Sociaux et Culturels de Madagascar - Antenne de Mananjary \(OIDESCM - Mananjary\)](#)
- Femmes en Action Rurale de Madagascar (FARM) - [farmmadagascar@gmail.com](mailto:farmmadagascar@gmail.com);  
<https://web.facebook.com/farmadagascar>